

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

*SEANCE DU 11 JANVIER 2019*

**DELIBERATION N° 2019-06**

**Amortissements Agence régionale de la biodiversité**

Le onze janvier deux mille dix-neuf à quatorze heures, le conseil d'administration de l'Agence régionale de la biodiversité (ARB) Centre-Val de Loire s'est réuni dans les locaux de la Préfecture de région, 181 rue de Bourgogne à Orléans, sur convocation de Monsieur Jean-Marc FALCONE, Préfet de la région Centre-Val de Loire, en date du vingt et un décembre deux mille dix-huit.

ETAIENT PRESENTS :

Michelle RIVET Région – Centre-Val de Loire  
Charles GIRARDIN Région – Centre-Val de Loire  
Christian DUMAS Région – Centre-Val de Loire  
Sabrina HAMADI Région – Centre-Val de Loire  
Patrick BERTRAND – Agence française pour la Biodiversité  
Marine COLOMBEY – Agence française pour la Biodiversité  
Christophe CHASSANDE – DREAL Centre-Val de Loire  
Murièle MILLOT – DRAAF  
Jean-Claude MORIN – Département du Cher  
Patrice BOIRON – PNR de Brenne  
Gilles CLEMENT – Communauté communes Grand Chambord  
Stéphanie ANTON – Ville d'Orléans  
Dominique DE VILLEBONNE – Office National des Forêts  
Benoit GARNIER – Office National des Forêts

Jean-Noël RIEFFEL – ONCFS  
Marion GOSSELIN – IRSTEA  
Nelly LARCHEVÊQUE – CEN Centre-Val de Loire  
Guy JANVROT – FNE Centre-Val de Loire  
Cyril MAURER – Fédération des Maisons de Loire  
Aline CHÉRENCÉ – URCP  
Franck HENNEBEL – URCP  
Philippe NOYAU – Chambre régionale d'agriculture  
Christelle COCHET – CRCI  
Alain MACHENIN – Fédération régionale de chasse  
Aude BOURON – Fédération régionale de chasse  
Denis LEGRET – Association des fédérations de pêche CVL  
Marie-Thérèse FLEURY – CRPF

EXCUSES :

Anne LECLERCQ – Région Centre-Val de Loire  
Xavier NICOLAS – Région Centre-Val de Loire  
Daniel GUERET – Département d'Eure-et-Loir  
Annick GOMBERT – PNR de Brenne  
Anne-Marie THOMAS – Comm. communes Grand Chambord  
Jean-Michel VINÇOT – Ville d'Orléans

Lénaïg LE NEN GRAINE Centre Val de Loire  
Alexandre ROUBALAY GRAINE Centre Val de Loire  
Christine-Raïssa BETTAHAR – Fédération Maisons de Loire  
Aymeric SEGUIN – CRCI  
Alain DE COURCY – CRPF

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE SANS VOIX DELIBERATIVE :

Catherine BERTRAND – Agence régionale de la biodiversité CVL  
Anne BIGNOLAS – Agence régionale de la biodiversité CVL  
Mylène MOREAU – Agence régionale de la biodiversité CVL  
Pauline D'ARMANCOURT – Agence rég. de la biodiversité CVL  
Pascale LARMANDE – Agence régionale de la biodiversité CVL  
Benjamin VIRELY – Agence régionale de la biodiversité CVL  
Cécile LE MEUNIER – Agence régionale de la biodiversité CVL  
Géraud DE SAINT-ALBIN – Région Centre-Val de Loire

Benoît THEVARD – Région Centre-Val de Loire  
Olivier DUCARRE – Région Centre-Val de Loire  
Léna DENIAUD – DREAL Centre-Val de Loire  
Guillaume CHOUMERT – SGAR  
Jocelyne PETIT – Paierie régionale  
Frédéric BRETON – CEN Centre-Val de Loire  
Annie MANDION – Graine Centre-Val de Loire  
Céline CERVEK – Chambre Régionale d'Agriculture

Le quorum étant atteint, le conseil d'administration peut délibérer valablement.

\*\*\*\*\*

**Le Conseil d'administration, après avoir entendu l'exposé de Madame la Présidente de séance,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la loi 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages, et notamment ses dispositions relatives aux agences régionales de la biodiversité,

**VU** la délibération de la Commission permanente de la Région Centre-Val de Loire CPR n° 18.10.28.106 en date du 16 novembre 2018 approuvant les statuts et sollicitant la création d'un établissement public de coopération environnementale dénommé « Agence régionale de la biodiversité Centre-Val de Loire » (ARB Centre-Val de Loire),

**VU** la délibération 2018-62 du 27 novembre 2018 de l'Agence française pour la biodiversité approuvant les statuts et sollicitant la création de l'Agence régionale de biodiversité Centre-Val de Loire,

**VU** la délibération 17787 du 10 décembre 2018 du Département du Cher adoptant les statuts de l'Agence régionale de la biodiversité Centre-Val de Loire,

**VU** la délibération 6.2 du 7 décembre 2018 du Département d'Eure-et-Loir approuvant les statuts constitutifs de l'Agence régionale de la biodiversité Centre-Val de Loire,

**VU** l'arrêté préfectoral n°18.225 du 19 décembre 2018 portant création de l'établissement public de coopération environnementale « Agence régionale de la biodiversité Centre-Val de Loire »,

**VU** les statuts de l'Agence régionale de la biodiversité Centre-Val de Loire,

**Considérant**

l'obligation pour les établissements publics d'amortir leurs immobilisations conformément à l'article L.2321-2-27 du CGCT,

**Décide à l'unanimité**

D'approuver les durées d'amortissement des immobilisations de l'ARB Centre-Val de Loire selon le tableau suivant :

<b>Durées d'amortissement ARB Centre-Val de Loire</b>		
<b>Compte</b>	<b>Intitulé</b>	<b>Durée amortissement</b>
<b>Immobilisations incorporelles</b>		
2051	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques et procédés, droits et valeurs similaires	3 ans
<b>Immobilisations corporelles</b>		
2181	Installations générales, agencements et aménagements divers	10 ans
2183	Matériel informatique	3 ans
2184	Matériel de bureau et mobilier	5 ans
2185	Téléphonie	3 ans

Fait et délibéré, le jour, mois et an susdits  
Pour expédition conforme  
La Présidente de séance

Madame Michelle RIVET